



Avis PCI COVID-19

Conduite à tenir Services à domicile

A-PCI-007	Conduite à tenir - Services à domicile Version : 2022-01-24 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique
Introduction	<p>Les coronavirus sont des virus reconnus pour causer des infections respiratoires généralement bénignes chez les humains et les animaux. Certaines souches peuvent être plus virulentes, comme celles du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), ainsi que la souche nouvellement identifiée et nommée SARS-CoV-2 (COVID-19).</p> <p>Les mesures recommandées dans ce document sont formulées à la lumière des données scientifiques disponibles à ce jour et les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) concernant le coronavirus. Elles sont ajustées selon l'évolution de la situation épidémiologique et des nouvelles connaissances sur la transmissibilité de ce virus.</p> <p>Selon l'INSPQ, l'émergence de variants du SRAS-CoV-2 au niveau mondial apporte des questionnements concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) à adopter afin de réduire la transmission de la COVID-19 dans les milieux de soins, soit en augmentant, en les modifiant ou en les maintenant. En présence d'un cas présumé ou confirmé de variant, le service de PCI peut moduler les mesures selon le cas.</p>
Destinataires	Membres du CMDP; Gestionnaires et personnel concernés.
Agent infectieux	La COVID-19 est une infection causée par un virus appelé le SARS-CoV-2.

A-PCI-007	Conduite à tenir - Services à domicile Version : 2022-01-24 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique
Période d'incubation	<p>La période d'incubation réfère au délai entre l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.</p> <p>La période d'incubation moyenne est de 5 à 6 jours, mais elle peut aller jusqu'à 14 jours.</p>
Période de contagiosité	<p>La période de contagiosité s'étend généralement de 48 heures avant le début des symptômes, jusqu'à 10 jours* après le début de ceux-ci.</p> <p>*Pour les usagers avec maladie sévère : la période de contagiosité est de 21 jours.</p> <p>*Pour les personnes immunosupprimées, la période de contagiosité est de 21 jours.</p> <p>*Pour les personnes immunosupprimées sévères (ex : greffe de moelle osseuse, greffe de cellule souche, cancer hématologique sous chimiothérapie) la période de contagiosité est minimalement de 21 jours, discuter avec le médecin traitant connaissant le degré d'immunosuppression antérieure à la COVID-19 de l'usager et un microbiologiste-infectiologue afin d'établir la stratégie de dépistages permettant la levée de l'isolement.</p> <p>À noter que plusieurs critères sont à considérer avant de déterminer qu'une personne est rétablie de la COVID-19 et ainsi de cesser les mesures de préventions des infections.</p> <p>Consulter la rubrique « Durée des mesures selon les critères de rétablissement » pour plus de détails.</p>
Mode de transmission	<p><u>Gouttelettes :</u></p> <p>La transmission du virus se fait principalement par gouttelettes de sécrétions respiratoires projetées dans l'air par une personne lorsqu'elle parle, tousse ou éternue. Ces gouttelettes se retrouvent habituellement à l'intérieur d'un espace d'environ deux mètres autour de la personne infectée.</p> <p><u>Contact direct et indirect :</u></p> <p>La transmission du virus peut également s'effectuer par contact direct (de personne à personne) avec des sécrétions nasopharyngées (ex : poignées de mains).</p> <p>La transmission du virus par contact indirect via des objets contaminés à proximité immédiate de la personne infectée est également possible, mais ce mode de transmission semble être de moindre importance.</p> <p><u>Voie aérienne :</u></p> <p>La transmission par voie aérienne est présumée <u>seulement</u> lors de procédures générant des aérosols (IMGA). Vous référer à l'avis A-PCI-012.</p>

Vérifier les symptômes pour l'utilisateur et ses contacts domiciliaires :**Groupe A – au moins 1 symptôme parmi les suivants :**

- Fièvre (>38.1°C buccale), Fièvre gériatrique (65 ans et +) > 37.5 °C (buccale);
- Toux récente ou toux chronique exacerbée;
- Difficultés respiratoires, essoufflements (dyspnée);
- Anosmie d'apparition brutale (perte d'odorat), sans congestion nasale avec ou sans agueusie (perte de goût);
- Mal de gorge;

Groupe B – au moins 2 symptômes parmi les suivants :

- **Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue;**
- Fatigue intense;
- Perte d'appétit importante;
- Douleur abdominale;
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à l'activité physique);
- **Céphalée inhabituelle;**
- Diarrhée;
- Nausée ou vomissement;
- **Symptômes gériatriques (changement d'état général, désorientation soudaine, propos inadéquats soudains, chute accrue).**

IMPORTANT : Tous les intervenants du SAD doivent compléter le questionnaire «Services à domicile»
- Identification des usagers à risque et suivre les consignes associées avant chaque visite à domicile.

Renforcer l'application des pratiques de base en tout temps, pour tous les usagers, les travailleurs de la santé (TdeS), les visiteurs, les accompagnateurs et les personnes proches aidantes (PPA) :

- Hygiène des mains selon les 4 moments;
- Hygiène des mains avant de revêtir les ÉPI, ainsi qu'au retrait de ceux-ci, selon la procédure en vigueur;
- Hygiène et étiquette respiratoire;
- Port des équipements de protection individuelle selon le risque de contact avec des liquides biologiques;
- Désinfection du matériel et des équipements de soins entre chaque usager;
- Distanciation physique de 2 mètres demeure une mesure requise en tout temps.



Dans le contexte de la pandémie, les ÉPI suivants doivent être portés par les travailleurs de la santé :

- Port de masque médical selon l'avis **A-PCI-010**;
- Port de la protection oculaire selon la directive **D-PCI-005**.

Vous référer à l'affiche sur les pratiques de base pour de plus amples informations.

Principes généraux :

Le choix des précautions à mettre en place doit être déterminé selon les critères suivants :

- La condition clinique de l'utilisateur (présence ou absence de symptômes compatibles avec la COVID-19);
- Le résultat du test pour la COVID-19;
- Les critères d'exposition à la COVID-19 (ex. : contact étroit d'un cas confirmé, etc.);
- Les interventions à réaliser auprès de l'utilisateur (IMGA).

Vous référer aux documents suivants pour connaître la séquence à respecter selon le type de précautions additionnelles recommandées :

- AFF-001 « Comment mettre et retirer les équipements de protection individuelle (ÉPI) — Précautions additionnelles Aériennes-Contact avec protection oculaire »;
- AFF-002 « Comment mettre et retirer les équipements de protection individuelle (ÉPI) — Précautions additionnelles Gouttelettes-Contact avec protection oculaire ».

- Retirer les ÉPI à plus de deux (2) mètres de l'utilisateur;
- La protection oculaire peut être réutilisée après une désinfection;
- Vous référer à la directive **D-PCI-005** : Utilisation et nettoyage des protections oculaires.

Si usage de visière jetable, utiliser et nettoyer selon instructions selon le statut de l'utilisateur et jeter à la fin du quart de travail. Pour les RI/RPA suivre les directives de la PCI selon la situation épidémiologique.

Précautions additionnelles « Gouttelettes-Contact » (G/C) : APR N-95, protection oculaire (lunettes), blouse, gants.

- Usagers ne présentant pas de symptômes compatibles, mais ayant un critère d'exposition à la COVID-19.

Précautions additionnelles « Gouttelettes-Contact avec protection oculaire » (G/C/O) : APR N-95, protection oculaire (visière), blouse, gants.

- Usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou ayant un résultat confirmé de COVID-19 ou lors de la procédure de dépistage.

Précautions additionnelles « Aériennes-Contact avec protection oculaire » (A/C/O) : APR N-95, protection oculaire (visière), blouse, gants.

- Usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou ayant un résultat confirmé de COVID-19, lors d'une IMGA.

Pour le port de l'APR de type N-95 et ses modalités d'application, vous référer à l'avis A-PCI-011.

Blouse imperméable si risque de contact avec liquides biologiques (ex : vomissements) ou éclaboussures.

Définitions**Cas suspect de COVID-19 :**

- Usager qui présente des symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 ET/OU en attente de passer un test ou en attente de résultat de test de laboratoire pour la COVID-19.

Contact étroit :

- Usager ayant séjourné dans la même chambre, partagé la même toilette ou le même bloc sanitaire qu'un cas confirmé COVID-19;
- Usager ayant reçu des soins cumulés de deux heures et plus ou ayant eu un contact physique rapproché (ex : transférer un usager du lit, donner un bain...) d'un TdeS confirmé COVID-19, même s'il portait adéquatement le masque médical pendant sa période de contagiosité;
- Usagers qui font de l'errance en présence d'un cas confirmé sur l'unité de soins. L'errance est un facteur de risque d'acquisition;
- Tout usager ayant reçu des soins à moins de 2 mètres pendant 10 minutes et plus cumulés d'un TdeS confirmé COVID-19 qui ne portait pas adéquatement le masque médical pendant sa période de contagiosité.

Contact élargi

- Usager séjournant sur l'unité de soins où il y a présence d'un cas confirmé de la COVID-19 :
 - Chez un usager confirmé pour lequel il n'y avait pas de précautions additionnelles adéquates en place pendant sa période de contagiosité;
- OU
- Chez un TdeS qui ne portait pas adéquatement le masque médical pendant sa période de contagiosité.

Critères d'exposition à la COVID-19**Les expositions à la COVID-19 doivent avoir lieu dans les 14 DERNIERS JOURS pour représenter un risque :****Critères à risque modéré ou élevé :**

- Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé ou d'une personne contact en attente d'un test de dépistage;
- Contact étroit (sans masque médical) à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes (continues ou cumulatives sur une période de 24h) avec un cas confirmé ou avec un cas suspect en attente d'un test en dehors du domicile;
- Exposition dans un milieu de vie en éclosion;
- Exposition dans un milieu identifié comme en éclosion par la santé publique (école, restaurant, RPA, milieu de travail, etc.);
- Séjour sur une unité ou centre hospitalier en éclosion (hospitalisation ou séjour à l'urgence);
- Voyage à l'extérieur du Québec.

A-PCI-007	Conduite à tenir - Services à domicile Version : 2022-01-24 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique
Statut de protection	<p>La personne est considérée partiellement protégée si elle répond à un des critères suivants (excluant les immunosupprimés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A reçu 3 doses de vaccin peu importe le délai après la 3^e dose dans le cadre d'une immunisation primaire ou d'une dose de rappel; • A reçu 2 doses de vaccin ≥ 7 jours après la 2^e dose; • A reçu une dose de vaccin Johnson & Johnson depuis ≥ 14 jours après la dose; • A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis ≤ 6 mois (vaccinée ou non); • A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN > 6 mois ET suivi par au moins 1 dose de vaccin depuis ≥7 jours après la 1^{re} dose. <p>La personne est considérée non protégée si elle répond à un des critères suivants (excluant les immunosupprimés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A reçu 1 dose de vaccin ≥ 14 jours après la dose excluant le vaccin à dose unique de Johnson & Johnson; • A reçu 2 doses de vaccin dont la deuxième dose date < 7 jours; • A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN > 6 mois à ≤ 12 mois ET non vaccinée; • A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN > 6 mois à ≤ 12 mois ET suivi par 1 dose de vaccin exposition < 7 jours après la dose; • Aucun épisode de COVID-19 confirmé par TAAN ET non vaccinée; • Aucun épisode de COVID-19 confirmé par TAAN ET vaccinée 1 dose de vaccin depuis < de 14 jours; • Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 12 mois ET non vaccinée; • Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 12 mois ET vaccinée 1 dose < 7 jours; • Personne immunosupprimée (vaccinée ou non, épisode de COVID-19 antérieur ou non).
Intervention médicale générant des aérosols (IMGA)	<p>Pour les mesures de prévention et contrôle des infections recommandées selon l'intervention médicale effectuée et le niveau de risque de transmission d'aérosols infectieux, vous référer à l'avis A-PCI-012.</p> <p>Suite à une IMGA, respecter le temps d'attente de 6 heures avant d'entrer dans la pièce sans l'équipement de protection individuelle requis pour cette intervention. Il est possible aussi d'ouvrir une fenêtre et de fermer la porte de la pièce pour permettre une aération adéquate de cette dernière.</p> <p>Si plusieurs soins dans la même journée que l'IMGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les précautions « Aérienne-Contact avec protection oculaire » (A/C/O); OU • Effectuer les soins dans une autre pièce.
Port du masque médical pour l'usager	<p>Pour tous les usagers, le port du masque médical niveau 1 est requis lorsqu'ils se trouvent à moins de 2 mètres de toute personne (TdeS, autre usager, visiteur, accompagnateur, personne proche aidante, etc.);</p> <p>Pour les particularités et plus de précisions, vous référer à l'avis A-PCI-010.</p>

Pour les cas confirmés :

L'ensemble de facteurs suivants doit être pris en considération avant de décider de lever les précautions additionnelles G/C/O.

Usagers avec maladie légère ou modérée :

- Précautions additionnelles pour 10 jours après le début des symptômes (ou date du test si asymptomatique*);

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelle);

Usagers avec maladie sévère :

- Admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19 ou ayant nécessité l'utilisation d'oxygénothérapie par voie nasale à haut débit (optiflow ou Airvo) :

- Précautions additionnelles pour 21 jours après le début des symptômes;

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles).

Usagers immunosupprimés excluant les immunosupprimés sévères (référer à la définition de l'INESSS : COVID-19 et personnes immunosupprimées) :

- Précautions additionnelles pour 21 jours après le début des symptômes (ou date du test si asymptomatique);

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles).

Note : Il n'est pas requis d'effectuer ou de tenir compte des résultats de test de laboratoire de contrôle pour lever les précautions additionnelles chez les usagers de cette catégorie qui rencontrent les critères ci-haut.

Usagers immunosupprimés sévères (ex. : greffés d'organes solides, greffés de cellules souches, cancer hématologique sous chimiothérapie) :

- Précautions additionnelles pour un minimum de 21 jours après le début des symptômes (ou date du test si asymptomatique);

- Étant donné le risque d'excrétion virale prolongée, discuter avec le médecin traitant connaissant le degré d'immunosuppression antérieure à la COVID-19 de l'utilisateur et un microbiologiste-infectiologue afin d'établir la stratégie de dépistage permettant la levée des précautions additionnelles.

A-PCI-007	Conduite à tenir - Services à domicile Version : 2022-01-24 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique
Levée des précautions additionnelles	<p><u>Cas suspecté ayant eu un test négatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si aucun critère d'exposition à la COVID-19 et diagnostic alternatif pour les symptômes, cesser les précautions additionnelles SAUF en présence de symptômes d'allure gripale (SAG) ou de symptômes qui s'apparentent à la gastroentérite virale (GEV) : <ul style="list-style-type: none"> ➢ SAG : précautions additionnelles G/C pour un minimum de 5 jours ou jusqu'à 24 heures après la fin des symptômes respiratoires; ➢ GEV : précautions additionnelles G/C ad 48 heures post derniers symptômes. • Si critère d'exposition à la COVID-19 : précautions G/C pour 10 jours après la dernière exposition à risque; • Si suspicion élevée de la COVID-19 demeure, dépister de nouveau 48 heures après le dernier test; • Surveillance stricte des symptômes pendant 14 jours après la dernière exposition; • Dépister de nouveau durant l'hospitalisation si apparition de nouveaux symptômes compatibles avec la COVID-19 ou détérioration clinique. <p><u>Usager asymptomatique qui développe des symptômes,</u> le décompte de la durée des précautions additionnelles se calcule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de la date du début des symptômes si ceux-ci apparaissent < 4 jours après la date du prélèvement; • À partir de la date du prélèvement si les symptômes apparaissent ≥ 4 jours après la date du prélèvement.
Consignes d'utilisation du questionnaire COVID-19	<p>Un formulaire intitulé « Questionnaire COVID-19_Services à domicile » est disponible sur le portail COVID-19.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif du questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Évaluer les facteurs de risques pour la COVID-19 chez les usagers qui doivent recevoir des services à domicile dispensés par les travailleurs de la santé; ➢ Mettre en place les mesures de prévention des infections recommandées afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19 chez les travailleurs de la santé. • Indications d'administration du questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le questionnaire doit être complété auprès de chaque usager dont le rendez-vous ne peut être effectué en téléconsultation. <ul style="list-style-type: none"> ▪ De préférence avant le rendez-vous (délai maximal de 48 heures) lors d'un entretien téléphonique; ET ▪ Lors du rendez-vous, en présence de l'usager.

Conduite à tenir - Services à domicile

Version : 2022-01-24

* sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique

Situation	Conduite à tenir	EPI recommandés pour le personnel	EPI recommandés l'usager/maisonnée
Usager ayant répondu non à toutes les questions au recto FROID	<ul style="list-style-type: none"> Respect des pratiques de base (si risque de contact avec liquide biologique: blouse à manche longue, gants, lunettes); Précautions additionnelles selon le statut infectieux de l'usager si applicable (ex : C-difficile, tuberculose etc). Entrer seulement le matériel nécessaire aux soins dans le domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port de l'APR N-95 (Avis PCI-011); Protection oculaire (lunettes); 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port du masque médical niveau 1 pour l'usager et les membres de la maisonnée (avis PCI-010); Demander aux membres de la maisonnée de rester dans une autre pièce de la maison lors des soins à l'usager (à plus de 2 mètres).
Usager ayant répondu oui à l'une des questions 2 ou 3 au recto TIÈDE	Présence de symptômes (question 2) Si oui, assurez-vous de suivre la trajectoire de votre secteur;	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port de l'APR N-95 (Avis PCI-011); Protection oculaire (visière); Blouse à manche longues (blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques); Gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port du masque médical niveau 1 pour l'usager et les membres de la maisonnée (avis PCI-010); Demander aux membres de la maisonnée de rester dans une autre pièce de la maison lors des soins à l'usager (à plus de 2 mètres).
	Présence d'un critère d'exposition (questions 3)	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port de l'APR N-95 (Avis PCI-011); Protection oculaire (lunettes); Blouse à manche longues (blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques); Gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port du masque médical niveau 1 pour l'usager et les membres de la maisonnée (avis PCI-010); Demander aux membres de la maisonnée de rester dans une autre pièce de la maison lors des soins à l'usager (à plus de 2 mètres).
	<ul style="list-style-type: none"> Précautions additionnelles Gouttelettes/Contact (G/C), Entrer seulement le matériel nécessaire aux soins dans le domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port de l'APR N-95 (Avis PCI-011); Protection oculaire (visière); Blouse à manche longues (blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques); Gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port du masque médical niveau 1 pour l'usager et les membres de la maisonnée (avis PCI-010); Demander aux membres de la maisonnée de rester dans une autre pièce de la maison lors des soins à l'usager (à plus de 2 mètres).
Usager ayant répondu oui à la question 1 CHAUD	<ul style="list-style-type: none"> Précautions additionnelles Gouttelettes/Contact /Oculaire (G/C/O), Entrer seulement le matériel nécessaire aux soins dans le domicile; Si le questionnaire est fait d'avance, planifier le rendez-vous en fin de journée si le RDV est essentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port de l'APR N-95 (Avis PCI-011); Protection oculaire (visière); Blouse à manche longues (blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques); Gants. 	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des mains; Port du masque médical niveau 1 pour l'usager et les membres de la maisonnée (avis PCI-010); Demander aux membres de la maisonnée de rester dans une autre pièce de la maison lors des soins à l'usager (à plus de 2 mètres).

Consignes pour la prise en charge des usagers à la suite de l'administration du « questionnaire COVID-19 – SAD »

A-PCI-007	<p>Conduite à tenir - Services à domicile Version : 2022-01-24 * sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</p>
Prévention du déconditionnement chez la personne âgée à domicile	<p>Le déconditionnement est défini comme l'ensemble des conséquences physiques, mentales et sociales reliées à l'inactivité, à une période de sédentarité ou à la sous-stimulation intellectuelle et sociale.</p> <p>En période de confinement, les personnes âgées sont appelés à demeurer plus longtemps dans leur chambre, leur appartement ou leur domicile. Il faut alors profiter de toutes les occasions pour les faire bouger selon leurs capacités et les aider à préserver leur niveau d'indépendance et d'autonomie habituelle. Dans ce contexte, il est donc important de mettre en place, et ce le plus rapidement possible, des actions préventives de déconditionnement (APD) chez la personne âgée à domicile.</p> <p>Les ADP présentées dans la directive ministérielle DGAPA-010 REV.1 sont basées sur l'approche adapté à la personne âgée (AAPA) et visent les signes AINÉES (indicateurs de déclin fonctionnel à surveiller chez une personne âgée) les plus touchés en contexte de pandémie, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie et mobilité; • La nutrition et hydratation; • L'état mental et le comportement, incluant l'état psychologique.
Références	<p>Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (2021, septembre). 40. Quels sont les équipements de protection minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins [hôpitaux; soins de courte durée; cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins longue durée (CHSLD, RPA et les autres ressources d'hébergement de ce type)]? https://cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19#:~:text=distanciation%20physique%20de%20%20mètres,d'un%20masque%20de%20qualité</p> <p>Infolettre lettre mensuel du professeur Voyer. Signes et symptômes de la Covid-19 et la fièvre gériatrique. https://shoutout.wix.com/so/b3NHzdGEq#/main</p> <p>Institut national de santé publique du Québec (2021, décembre). SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les soins à domicile (publication n° 2917). https://www.inspq.qc.ca/publications/2917-mesures-soins-domicile-covid19</p> <p>Institut national de santé publique du Québec (2022, janvier). SRAS-CoV-2: Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins (publication n° 3066). https://www.inspq.qc.ca/publications/3066-mesures-pci-eclosions-covid19</p> <p>Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec (2021, février). Directive sur l'application des protocoles de prévention et de contrôle des infections (PCI) en lien avec le port du masque médical dans les milieux de soins et autres milieux en contexte des soins de santé (publication n° DGSP-014). https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002894/?&txt=DGSP-014&msss_valpub&index=directives-covid-19&date=DESC</p> <p>Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec (2021, juillet). Gradation des mesures et consignes spécifiques à la dispensation des services de soutien à domicile dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (publication n° DGAPA-003.REV3). https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003108/?&txt=DGAPA-003&msss_valpub&index=directives-covid-19&date=DESC</p> <p>Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec (2021, juillet). Directives pour prévenir le déconditionnement chez la personne aînée en contexte de pandémie (publication n° DGAPA-010.REV1). https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003019/?&txt=DGAPA-010&msss_valpub&index=directives-covid-19&date=DESC</p>